

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de **NOGENT LE ROTROU**
Canton de **LA LOUPE**
Commune de **LES CORVÉES-LES-YYS**

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 14 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, quatorze janvier à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 07 janvier 2020, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : MM. ROUSSEAU Jean-Claude, MICHEL Édouard, LE DORLOT Patrick, Mme CLAY Monique, M. BETOULLE Jérôme, BOURNISIEEN Joël, MONNIER David, Mme VALLÉE Yveline.

Secrétaire de séance : Patrick LE DORLOT

AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN « LA VALLÉE DE LA THIRONNE » SUR LE TERRITOIRE DE MÉRÉGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF ET VIEUVICQ

Monsieur le Maire informe :

Un projet de parc éolien « La Vallée de la Thironne » sur le territoire de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq a fait l'objet d'une enquête publique du 20 novembre 2019 au 04 janvier 2020. Ce projet porte sur la création d'un parc de 12 éoliennes et 4 postes de livraison électrique.

La commune des Corvées – Les Yys étant incluse dans le périmètre (6kms) défini à l'article R 181-36 du Code de l'Environnement où doit être affiché l'avis au public annonçant l'enquête publique, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre et 3 abstentions), le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet éolien « La Vallée de la Thironne » sur le territoire de Méréglise, Montigny-le-Chartif et Vieuvicq.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 17 janvier 2020
Le Maire, JC ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 17 janvier 2020 et la publication le 17 janvier 2020.
Le Maire, JC ROUSSEAU

